

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 26

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 1

Absents : 0

Votants : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme TARERLAT,
Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSEE NON REPRESENTEE :

Mme SANDRON

n° 20230328_D_008

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Commission :
Administration
Générale

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver la mise à jour du tableau des effectifs (cf. tableau ci-joint) prévoyant :

Objet : Ressources Humaines : Tableau des effectifs : Mise à jour

- ✓ La création au sein de la filière technique d'un poste d'adjoint technique titulaire au sein du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux afin de permettre la stagiairisation d'un agent contractuel exerçant les fonctions de Chef de projet SIG et référent informatique ; suivie de la suppression à compter du 1er Mai 2023 du poste de contractuel de technicien principal de 2ème classe occupé actuellement par l'agent.
- ✓ La suppression au sein de la filière technique d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à TNC à 28/35ème titulaire concernant les fonctions d'agent de service suite à la mutation de l'agent le 3 Avril 2023 ; le poste étant pourvu par un agent non titulaire.
- ✓ La création au sein de la filière administrative d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe au sein du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux afin de permettre la nomination suite à réussite à examen professionnel d'un agent exerçant les fonctions de responsable RH-Finances ; suivie de la suppression à compter du 1er mai 2023 du poste de rédacteur principal de 2ème classe occupé actuellement par l'agent.
- ✓ La suppression au sein de la filière médico-sociale d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 28/35ème titulaire suite à la demande de disponibilité de l'agent ; le remplacement étant assuré par un agent contractuel.
- ✓ La suppression au sein de la filière médico-sociale d'un poste d'agent social principal de 1ère classe à 30/35ème titulaire suite à la demande de disponibilité de l'agent à compter du 1er avril 2023 ; la transformation au sein de la filière médico-sociale d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 31,5/35 contractuel en poste à 30/35 contractuel pour assurer le remplacement de l'agent.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

- ✓ La suppression au sein de la filière médico-sociale d'un poste d'assistant socio-éducatif titulaire concernant les fonctions de responsable de crèche suite au plan d'économies prévoyant une seule responsable pour deux crèches.
- ✓ Le toilettage des postes de la filière médico-sociale :
 - Suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure titulaire ;
 - Suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 33,5/35 contractuel ;
 - Suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 30,5/35 titulaire ;
 - Suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 28/35 contractuel ;
- ✓ La suppression au sein de la filière médico-sociale d'un poste d'assistant socio-éducatif contractuel concernant les fonctions de chargé de mission jeunesse prévention au sein du CISPD, suite au plan d'économies prévoyant le non recrutement d'un 3^{ème} agent.
- ✓ La suppression au sein de la filière Animation d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe titulaire à compter du 5 décembre 2022 concernant les fonctions de responsable de centre de loisirs suite au départ de l'agent ; le poste du nouveau responsable ayant été créé lors du Conseil Communautaire du 8 novembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 26

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 1

Absents : 0

Votants : 30

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme TARERAT,
Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIELLE, Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSEE NON REPRESENTEE :

Mme SANDRON

n° 20230328_D_009

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Général : Compte de
gestion du receveur
2022

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Déclare, à l'unanimité (2 abstentions), que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_010

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget annexe
Usine Relais
Transports Rousson :
Compte de gestion du
receveur 2022

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité (2 abstentions), que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_011

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget annexe
Usine Relais MGPA :
Compte de gestion du
receveur 2022

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité (2 abstentions), que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_012

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget annexe
Pépière
d'Entreprises du
Viaduc : Compte de
gestion du receveur
2022

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité (2 abstentions), que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERFIAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_013

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget annexe
Pépinière de Saint
Just Malmont :
Compte de gestion du
receveur 2022

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité (2 abstentions), que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERIAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_014

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget annexe
Immobilier Route De la
Flachère : Compte de
gestion du receveur
2022

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité (2 abstentions), que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_015

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget annexe
ZA Les Portes du
Velay : Compte de
gestion du receveur
2022

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité (2 abstentions), que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERIAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_016

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget annexe
Extension ZA Les
Portes du Velay :
Compte de gestion du
receveur 2022

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité (2 abstentions), que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERFIAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_017

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget annexe
ZA La Plaine Des
Mâts : Compte de
gestion du receveur
2022

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité (2 abstentions), que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERIAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_018

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget annexe
ZA Les Grangers -
Bramard : Compte de
gestion du receveur
2022

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité (2 abstentions), que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (1 contre - 2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_019

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget annexe
Espace Aqualudique
d'Aurec sur Loire :
Compte de gestion du
receveur 2022

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité (2 abstentions), que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERIAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_020

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget annexe
Assainissement
Régie : Compte de
gestion du receveur
2022

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité (2 abstentions), que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERIAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_021

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget annexe
Assainissement DSP :
Compte de gestion du
receveur 2022

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité (2 abstentions), que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERIAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_022

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget annexe
Alimentation en Eau
Potable Régie :
Compte de gestion du
receveur 2022

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité (2 abstentions), que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_023

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget annexe
Alimentation en Eau
Potable DSP : Compte
de gestion du
receveur 2022

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité (2 abstentions), que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 26

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 1

Votants : 30

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERIJAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_024

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Général : Compte
administratif 2022

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,
Réuni sous la présidence de Monsieur SALGADO,
Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par
Monsieur GIRODET, Président (selon rapport ci-joint),
Après avoir adopté le Compte de Gestion 2022 du Receveur,
Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré et les
Décisions Modificatives,
Après que Monsieur GIRODET se soit retiré au moment du vote,
à l'unanimité (2 abstentions),

* Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel
peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	- 10 061 966,71 €
Recettes de l'exercice :	10 596 703,96 €
Résultat de l'exercice :	534 737,25 €
Excédent antérieur :	2 528 288,74 €
Excédent global :	3 063 025,99 €

Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice :	- 2 352 794,58 €
Recettes de l'exercice :	1 081 029,52 €
Déficit de l'exercice :	- 1 271 765,06 €
Excédent antérieur :	1 577 769,99 €
Excédent global :	306 004,93 €

* Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de
Gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et
au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux
crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

* Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* Arrête les restes à réaliser :

+ RAR Dépenses : 1 315 836,60 €

+ RAR Recettes : 1 143 948,10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Vice-Président,

François MARCEAU

Emmanuel SALGADO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 26

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 1

Votants : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIELLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_025

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget annexe
Usine Relais
Transports Rousson :
Compte administratif
2022

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,
Réuni sous la présidence de Monsieur SALGADO,
Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par
Monsieur GIRODET, Président (selon rapport ci-joint),
Après avoir adopté le Compte de Gestion 2022 du Receveur,
Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré et les
Décisions Modificatives,
Après que Monsieur GIRODET se soit retiré au moment du vote,
à l'unanimité,

* Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel
peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	- 23 993,11 €
Recettes de l'exercice :	77 769,36 €
Résultat de l'exercice :	53 776,25 €
Excédent antérieur :	0,00 €
Excédent global :	53 776,25 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice :	- 65 765,27 €
Recettes de l'exercice :	51 935,97 €
Résultat de l'exercice :	- 13 829,30 €
Déficit antérieur :	- 257 676,83 €
Déficit global :	- 271 506,13 €

* Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de
Gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et
au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux
crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

* Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* Arrête les restes à réaliser :

+ RAR Dépenses :	0,00 €
+ RAR Recettes :	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Vice-Président,

François MARCEAU

Emmanuel SALGADO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 26

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 1

Votants : 30

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERLAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_026

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget annexe
Usine Relais MGPA :
Compte administratif
2022

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,
Réuni sous la présidence de Monsieur SALGADO,
Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par
Monsieur GIRODET, Président (selon rapport ci-joint),
Après avoir adopté le Compte de Gestion 2022 du Receveur,
Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré et les
Décisions Modificatives,
Après que Monsieur GIRODET se soit retiré au moment du vote,
à l'unanimité,

* Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel
peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	- 2 363,00 €
Recettes de l'exercice :	2 363,00 €
Résultat de l'exercice :	0,00 €
Excédent antérieur :	0,00 €
Excédent global :	0,00 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice :	0,00 €
Recettes de l'exercice :	10 581,86 €
Résultat de l'exercice :	10 581,86 €
Déficit antérieur :	- 75 257,24 €
Déficit global :	= 64 675,38 €

* Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de
Gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et
au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux
crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

* Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* Arrête les restes à réaliser :

+ RAR Dépenses :	0,00 €
+ RAR Recettes :	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Vice-Président,

François MARCEAU

Emmanuel SALGADO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 26

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 1

Votants : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_027

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget annexe
Pépière
d'Entreprises du
Viaduc : Compte
administratif 2022

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,
Réuni sous la présidence de Monsieur SALGADO,
Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par
Monsieur GIRODET, Président (selon rapport ci-joint),
Après avoir adopté le Compte de Gestion 2022 du Receveur,
Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré et les
Décisions Modificatives,
Après que Monsieur GIRODET se soit retiré au moment du vote,
à l'unanimité,

* Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel
peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	- 17 279,99 €
Recettes de l'exercice :	48 897,30 €
Résultat de l'exercice :	31 617,31 €
Excédent antérieur :	0,00 €
Excédent global :	31 617,31€

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice :	- 31 999,51 €
Recettes de l'exercice :	25 070,65 €
Résultat de l'exercice :	- 6 928,86 €
Déficit antérieur :	- 472 244,50 €
Déficit global :	- 479 173,36 €

* Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de
Gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et
au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux
crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

* Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* Arrête les restes à réaliser :

- RAR Dépenses :	550,00 €
+ RAR Recettes :	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Vice-Président,

François MARCEAU

Emmanuel SALGADO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 26

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 1

Votants : 30

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERFIAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_028

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget annexe
Pépinière de Saint
Just Malmont :
Compte administratif
2022

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,
Réuni sous la présidence de Monsieur SALGADO,
Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par
Monsieur GIRODET, Président (selon rapport ci-joint),
Après avoir adopté le Compte de Gestion 2022 du Receveur,
Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré et les
Décisions Modificatives,
Après que Monsieur GIRODET se soit retiré au moment du vote,
à l'unanimité,

* Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel
peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	- 22 452,54 €
Recettes de l'exercice :	40 300,13 €
Résultat de l'exercice :	17 847,59 €
Excédent antérieur :	0,00 €
Excédent global :	17 847,59 €

Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice :	- 24 878,00 €
Recettes de l'exercice :	15 192,38 €
Résultat de l'exercice :	- 9 685,62 €
Déficit antérieur :	- 434 548,01 €
Déficit global :	- 444 233,63 €

* Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de
Gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et
au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux
crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

* Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* Arrête les restes à réaliser :

- RAR Dépenses :	0,00 €
+ RAR Recettes :	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Vice-Président,

François MARCEAU

Emmanuel SALGADO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 26

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 1

Votants : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERFIAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_029

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget annexe
Immobilier Route De la
Flachère : Compte
administratif 2022

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,
Réuni sous la présidence de Monsieur SALGADO,
Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par
Monsieur GIRODET, Président (selon rapport ci-joint),
Après avoir adopté le Compte de Gestion 2022 du Receveur,
Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré et les
Décisions Modificatives,
Après que Monsieur GIRODET se soit retiré au moment du vote,
à l'unanimité,

* Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel
peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	- 8 574,50 €
Recettes de l'exercice :	0,86 €
Résultat de l'exercice :	- 8 573,64 €
Déficit antérieur :	- 1 922,03 €
Déficit global :	- 10 495,67 €

Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice :	- 88 855,81 €
Recettes de l'exercice :	1 761 000,00 €
Résultat de l'exercice :	1 672 144,19 €
Déficit antérieur :	- 101 051,67 €
Excédent global :	1 571 092,52 €

* Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de
Gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et
au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux
crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

* Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* Arrête les restes à réaliser :

- RAR Dépenses :	185 393,34 €
+ RAR Recettes :	259 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Vice-Président,

François MARCEAU

Emmanuel SALGADO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 26

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 1

Votants : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_030

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget annexe
ZA Les Portes du
Velay : Compte
administratif 2022

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,
Réuni sous la présidence de Monsieur SALGADO,
Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par
Monsieur GIRODET, Président (selon rapport ci-joint),
Après avoir adopté le Compte de Gestion 2022 du Receveur,
Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré et les
Décisions Modificatives,
Après que Monsieur GIRODET se soit retiré au moment du vote,
à l'unanimité,

* Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel
peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice : - 325,60 €
Recettes de l'exercice : 0,28 €
Déficit de l'exercice : - 325,32 €
Déficit antérieur : - 11 676,23 €
Déficit global : - 12 001,55 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice : - 28 584,50 €
Recettes de l'exercice : 26 432,20 €
Résultat de l'exercice : - 2 152,30 €
Excédent antérieur : 29 709,14 €
Excédent global : 27 556,84 €

* Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de
Gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et
au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux
crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

* Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* Arrête les restes à réaliser :

- RAR Dépenses :	973,00 €
+ RAR Recettes :	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Vice-Président,

François MARCEAU

Emmanuel SALGADO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 26

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 1

Votants : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERLAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_031

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget annexe
Extension ZA Les
Portes du Velay :
Compte administratif
2022

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,
Réuni sous la présidence de Monsieur SALGADO,
Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par
Monsieur GIRODET, Président (selon rapport ci-joint),
Après avoir adopté le Compte de Gestion 2022 du Receveur,
Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré et les
Décisions Modificatives,
Après que Monsieur GIRODET se soit retiré au moment du vote,
à l'unanimité,

* Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel
peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	- 4 910,00 €
Recettes de l'exercice :	4 910,00 €
Résultat de l'exercice :	0,00 €
Excédent antérieur :	0,00 €
Excédent global :	0,00 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice :	- 4 910,00 €
Recettes de l'exercice :	0,00 €
Résultat de l'exercice :	- 4 910,00 €
Excédent antérieur :	0,00 €
Déficit global :	- 4 910,00 €

* Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de
Gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et
aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux
crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

* Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* Arrête les restes à réaliser :

- RAR Dépenses :	0,00 €
+ RAR Recettes :	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Vice-Président,

François MARCEAU

Emmanuel SALGADO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 26

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 1

Votants : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERFIAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_032

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget annexe
ZA La Plaine des
Mats : Compte
administratif 2022

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,
Réuni sous la présidence de Monsieur SALGADO,
Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par
Monsieur GIRODET, Président (selon rapport ci-joint),
Après avoir adopté le Compte de Gestion 2022 du Receveur,
Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré et les
Décisions Modificatives,
Après que Monsieur GIRODET se soit retiré au moment du vote,
à l'unanimité,

* Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel
peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	- 37 230,55 €
Recettes de l'exercice :	37 230,55 €
Résultat de l'exercice :	0,00 €
Excédent antérieur :	50 873,02 €
Excédent global :	50 873,02 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice :	- 37 230,55 €
Recettes de l'exercice :	37 230,55 €
Résultat de l'exercice :	0,00 €
Déficit antérieur :	- 42 040,68 €
Déficit global :	- 42 040,68 €

* Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de
Gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et
au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux
crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

* Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* Arrête les restes à réaliser :

- RAR Dépenses :	0,00 €
+ RAR Recettes :	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Vice-Président,

François MARCEAU

Emmanuel SALGADO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 26

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 1

Votants : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERIAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_033

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget annexe
ZA Les Grangers -
Bramard: Compte
administratif 2022

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,
Réuni sous la présidence de Monsieur SALGADO,
Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par
Monsieur GIRODET, Président (selon rapport ci-joint),
Après avoir adopté le Compte de Gestion 2022 du Receveur,
Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré et les
Décisions Modificatives,
Après que Monsieur GIRODET se soit retiré au moment du vote,
à l'unanimité,

* Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel
peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	- 762 404,90 €
Recettes de l'exercice :	762 470,82 €
Résultat de l'exercice :	65 92 €
Excédent antérieur :	0,20 €
Excédent global :	66,12 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice :	- 754 254,90 €
Recettes de l'exercice :	557 764,13 €
Résultat de l'exercice :	- 196 490,77 €
Déficit antérieur :	- 64 601,59 €
Déficit global :	- 261 092,36 €

* Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de
Gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et
au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux
crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

* Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* Arrête les restes à réaliser :

- RAR Dépenses :	0,00 €
+ RAR Recettes :	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (1 contre - 2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Vice-Président,

François MARCEAU

Emmanuel SALGADO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 26

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 1

Votants : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERIJAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_034

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget annexe
Espace Aqualudique
d'Aurec sur Loire :
Compte administratif
2022

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,
Réuni sous la présidence de Monsieur SALGADO,
Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par
Monsieur GIRODET, Président (selon rapport ci-joint),
Après avoir adopté le Compte de Gestion 2022 du Receveur,
Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré et les
Décisions Modificatives,
Après que Monsieur GIRODET se soit retiré au moment du vote,
à l'unanimité,

* Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel
peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	- 4 993,83 €
Recettes de l'exercice :	0,00 €
Résultat de l'exercice :	- 4 993,83 €
Excédent antérieur :	0,00 €
Déficit global :	- 4 993,83 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice :	- 127 945,56 €
Recettes de l'exercice :	698 921,85 €
Résultat de l'exercice :	570 976,29 €
Déficit antérieur :	- 24 625,00 €
Excédent global :	546 351,29 €

* Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de
Gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et
au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux
crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

* Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* Arrête les restes à réaliser :

- RAR Dépenses :	949 910,85 €
+ RAR Recettes :	300 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Vice-Président,

François MARCEAU

Emmanuel SALGADO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 26

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 1

Votants : 30

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_035

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget annexe
Assainissement
Régie : Compte
administratif 2022

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,
Réuni sous la présidence de Monsieur BOMPUIS,
Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par
Monsieur GIRODET, Président (selon rapport ci-joint),
Après avoir adopté le Compte de Gestion 2022 du Receveur,
Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré et les
Décisions Modificatives,
Après que Monsieur GIRODET se soit retiré au moment du vote,
à l'unanimité,

* Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel
peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	- 1 383 665,57 €
Recettes de l'exercice :	1 406 008,68 €
Résultat de l'exercice :	22 343,11 €
Excédent antérieur :	271 199,16 €
Excédent global :	293 542,27 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice :	- 1 671 238,74 €
Recettes de l'exercice :	1 672 794,02 €
Résultat de l'exercice :	1 555,28 €
Excédent antérieur :	762 228,72 €
Excédent global :	763 784,00 €

* Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de
Gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et
au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux
crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

* Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* Arrête les restes à réaliser :

- RAR Dépenses :	137 399,58 €
+ RAR Recettes :	295 604,30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Vice-Président,

François MARCEAU

Yves BOMPUIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 26

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 1

Votants : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_036

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget annexe
Assainissement DSP :
Compte administratif
2022

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,
Réuni sous la présidence de Monsieur BOMPUIS,
Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par
Monsieur GIRODET, Président (selon rapport ci-joint),
Après avoir adopté le Compte de Gestion 2022 du Receveur,
Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré et les
Décisions Modificatives,
Après que Monsieur GIRODET se soit retiré au moment du vote,
à l'unanimité,

* Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel
peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	+ 46 710,25 €
Recettes de l'exercice :	75 098,33 €
Résultat de l'exercice :	28 388,08 €
Déficit antérieur :	- 46 400,35 €
Déficit global :	- 18 012,27 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice :	- 46 005,79 €
Recettes de l'exercice :	33 094,38 €
Résultat de l'exercice :	- 12 911,41 €
Déficit antérieur :	- 684 702,03 €
Déficit global :	- 697 613,44 €

* Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de
Gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et
au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux
crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

* Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* Arrête les restes à réaliser :

- RAR Dépenses :	0,00 €
+ RAR Recettes :	796 802,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Vice-Président,

François MARCEAU

Yves BOMPUIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 26

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 1

Votants : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERLAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_037

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget annexe
Alimentation en Eau
Potable Régie :
Compte administratif
2022

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,
Réuni sous la présidence de Monsieur BOMPUIS,
Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par
Monsieur GIRODET, Président (selon rapport ci-joint),
Après avoir adopté le Compte de Gestion 2022 du Receveur,
Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré et les
Décisions Modificatives,
Après que Monsieur GIRODET se soit retiré au moment du vote,
à l'unanimité,

* Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel
peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	- 556 578,43 €
Recettes de l'exercice :	708 751,10 €
Résultat de l'exercice :	152 172,67 €
Excédent antérieur :	98 554,41 €
Excédent global :	250 727,08 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice :	- 72 669,51 €
Recettes de l'exercice :	127 579,80 €
Résultat de l'exercice :	54 910,29 €
Excédent antérieur :	72 913,78 €
Excédent global :	127 824,07€

* Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de
Gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et
au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux
crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

* Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* Arrête les restes à réaliser :

- RAR Dépenses :	95,20 €
+ RAR Recettes :	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Vice-Président,

François MARCEAU

Yves BOMPUIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 26

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 1

Votants : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_038

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget annexe
Alimentation en Eau
Potable DSP : Compte
administratif 2022

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,
Réuni sous la présidence de Monsieur BOMPUIS,
Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par
Monsieur GIRODET, Président (selon rapport ci-joint),
Après avoir adopté le Compte de Gestion 2022 du Receveur,
Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré et les
Décisions Modificatives,
Après que Monsieur GIRODET se soit retiré au moment du vote,
à l'unanimité,

* Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel
peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	= 83 849,77 €
Recettes de l'exercice :	67 243,30 €
Résultat de l'exercice :	= 16 606,47 €
Excédent antérieur :	84 978,72 €
Excédent global :	68 372,25 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice :	= 323 291,45 €
Recettes de l'exercice :	105 803,64 €
Résultat de l'exercice :	= 217 487,81 €
Excédent antérieur :	483 413,64 €
Excédent global :	265 925,83 €

* Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de
Gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et
au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux
crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

* Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* Arrête les restes à réaliser :

- RAR Dépenses :	- 146 489,06 €
+ RAR Recettes :	39 630,53 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Vice-Président,

François MARCEAU

Yves BOMPUIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERIAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328_D_039

Le Conseil Communautaire,

Commission :
Finances -
Mutualisation

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Constatant que le Compte Administratif présente :

Un excédent de fonctionnement global de :	3 063 025,99 €
Un excédent d'investissement global de :	306 004,93 €

Vu l'Etat des Restes A Réaliser :

• - R.A.R. en Dépenses de	- 1 315 836,60 €
• + R.A.R. en Recettes de	1 143 948,10 €

Vu le dégagement de financement de	134 116,43 €
------------------------------------	--------------

Décide à l'unanimité, de reporter :

- En section d'investissement, le résultat d'investissement de :
306 004,93 €
- En section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement, soit :
3 063 025,99 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions),
approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328_D_040

Le Conseil Communautaire,

Commission :
Finances -
Mutualisation

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Constatant que le Compte Administratif présente :

Un excédent de fonctionnement global de : 53 776,25 €,
Un déficit d'investissement global de : - 271 506,13 €,

Objet : Budget Annexe
Usine Relais
Transports Rousson :
Affectation des
Résultats 2022

Vu le besoin de financement de - 271 506,13 €

Décide à l'unanimité, d'affecter :

- En section d'investissement, la totalité du résultat de fonctionnement, soit :
53 776,25 €,
- En section d'investissement, le déficit d'investissement de :
- 271 506,13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions),
approuve.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERIAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328_D_041

Le Conseil Communautaire,

Commission :
Finances -
Mutualisation

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Constatant que le Compte Administratif présente :

Un excédent de fonctionnement global de : 0,00 €,

Un déficit d'investissement global de : - 64 675,38 €

Vu le besoin de financement de - 64 675,38 €

Décide à l'unanimité, de reporter :

- En section d'investissement, le déficit d'investissement de :

- 64 675,38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions),
approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328_D_042

Le Conseil Communautaire,

Commission :
Finances -
Mutualisation

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Objet : Budget Annexe
Pépinière d'Entreprise
du Viaduc :
Affectation des
Résultats 2022

Constatant que le Compte Administratif présente :

Un excédent de fonctionnement global de : 31 617,31 €,
Un déficit d'investissement global de : - 479 173,36 €,

Vu l'Etat des Restes A Réaliser :

• - R.A.R. en Dépenses de - 550,00 €,
• + R.A.R. en Recettes de 0,00 €,

Vu le besoin de financement de - 479 723,36 €,

Décide à l'unanimité, d'affecter :

- En section d'investissement, la totalité du résultat de fonctionnement, soit :

31 617,31,

- En section d'investissement, le déficit d'investissement de :

- 479 173,36 €.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions),
approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328_D_043

Le Conseil Communautaire,

Commission :
Finances -
Mutualisation

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Constatant que le Compte Administratif présente :

Un excédent de fonctionnement global de : 17 847,59 €,
Un déficit d'investissement global de : - 444 233,63 €,

Vu le besoin de financement de - 444 233,63 €,

Décide à l'unanimité, d'affecter :

- En section d'investissement, la totalité du résultat de fonctionnement, soit :
17 847,59 €,
- En section d'investissement, le déficit d'investissement de :
- 444 233,63 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions),
approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328_D_044

Le Conseil Communautaire,

Commission :
Finances -
Mutualisation

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Constatant que le Compte Administratif présente :

Un déficit de fonctionnement global de : - 10 495,67 €,

Un excédent d'investissement global de : 1 571 092,52 €,

Vu l'Etat des Restes A Réaliser :

• - R.A.R. en Dépenses de - 185 393,34 €,
• + R.A.R. en Recettes de 259 000,00 €,

Vu le dégagement de financement de 1 644 699,18 €,

Décide à l'unanimité, de reporter:

- En section de fonctionnement, la totalité du déficit de fonctionnement, soit :
- 10 495,67 €,

- En section d'investissement, l'excédent d'investissement de :
1 571 092,52 €.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions),
approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328_D_045

Le Conseil Communautaire,

Commission :
Finances -
Mutualisation

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Constatant que le Compte Administratif présente :

Un déficit de fonctionnement global de : - 12 001,55 €,
Un excédent d'investissement global de : 27 556,84 €,

Objet : Budget Annexe
ZA Les Portes du
Velay : Affectation des
Résultats 2022

Vu l'Etat des Restes A Réaliser :

• - R.A.R. en Dépenses de 973,00 €,
• + R.A.R. en Recettes de 0,00 €,

Vu le dégagement de financement de 26 583,84 €,

Décide à l'unanimité, de reporter :

- En section de fonctionnement, la totalité du déficit de fonctionnement, soit :
- 12 001,55 €,
- En section d'investissement, le résultat d'investissement de :
27 556,84 €,

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions),
approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328_D_046

Le Conseil Communautaire,

Commission :
Finances -
Mutualisation

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Objet : Budget Annexe
Extension ZA Les
Portes du Velay :
Affectation des
Résultats 2022

Constatant que le Compte Administratif présente :

Un résultat de fonctionnement global de : 0,00 €,

Un déficit d'investissement global de : - 4 910,00 €,

Vu le besoin de financement de - 4 910,00 €,

Décide à l'unanimité, de reporter :

- En section d'investissement, le déficit d'investissement de :
- 4 910,00 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions),
approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERFIAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328_D_047

Le Conseil Communautaire,

Commission :
Finances -
Mutualisation

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Constatant que le Compte Administratif présente :

Un résultat de fonctionnement global de : 50 873,02 €,

Un déficit d'investissement global de : - 42 040,68 €,

Vu le besoin de financement de - 42 040,68 €,

Décide à l'unanimité, de reporter :

- En section de fonctionnement, la totalité du résultat de fonctionnement, soit :

50 873,02 €,

- En section d'investissement, le déficit d'investissement de :

- 42 040,68 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions),
approuve.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328_D_048

Le Conseil Communautaire,

Commission :
Finances -
Mutualisation

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Objet : Budget Annexe
ZA Les Grangers-
Bramard : Affectation
des Résultats 2022

Constatant que le Compte Administratif présente :

Un excédent de fonctionnement global de :	66,12 €,
Un déficit d'investissement global de :	- 261 092,36 €,
Vu le besoin de financement de	- 261 092,36 €,

Décide à l'unanimité, de reporter :

- En section de fonctionnement, la totalité du résultat de fonctionnement, soit :
66,12 €
- En section d'investissement, le déficit d'investissement de :
- 261 092,36 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (1 contre - 2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328_D_049

Le Conseil Communautaire,

Commission :
Finances -
Mutualisation

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Objet : Budget Annexe
Espace Aqualudique
d'Aurec sur Loire :
Affectation des
Résultats 2022

Constatant que le Compte Administratif présente :

Un déficit de fonctionnement global de : - 4 993,83 €,
Un excédent d'investissement global de : 546 351,29 €,

Vu l'Etat des Restes A Réaliser :

• - R.A.R. en Dépenses de - 949 910,85 €,
• + R.A.R. en Recettes de 300 000,00 €,

Vu le besoin de financement de = 103 559,56 €,

Décide à l'unanimité, de reporter :

- En section de fonctionnement, le déficit de fonctionnement de :

- 4 993,83 €,

- En section d'investissement, le résultat d'investissement de :

546 351,29 €,

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions),
approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 31
Présents : 27
Excusés représentés : 4
Excusés non représentés : 0
Absents : 0
Votants : 21

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328_D_050

Le Conseil Communautaire,

Commission :
Finances -
Mutualisation

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Constatant que le Compte Administratif présente :

Un excédent de fonctionnement global de :	293 542,27 €,
Un excédent d'investissement global de :	763 784,00 €,

Objet : Budget Annexe
Assainissement
Régie : Affectation des
Résultats 2022

Vu l'Etat des Restes A Réaliser :

• - R.A.R. en Dépenses de	137 399,58 €,
• + R.A.R. en Recettes de	295 604,30 €,

Vu le dégagement de financement de 921 988,72 €

Décide à l'unanimité, de reporter :

- En section de fonctionnement, la totalité du résultat de fonctionnement, soit :
293 542,27 €,
- En section d'investissement, la totalité du résultat d'investissement, soit :
763 784,00 €,

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions),
approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	31
Présents :	27
Excusés représentés :	4
Excusés non représentés :	0
Absents :	0
Votants :	31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERLAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328_D_051

Le Conseil Communautaire,

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget Annexe
Assainissement DSP :
Affectation des
Résultats 2022

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Constatant que le Compte Administratif présente :

Un déficit de fonctionnement global de : - 18 012,27€,
Un déficit d'investissement global de : - 697 613,44 €,

Vu l'Etat des Restes A Réaliser :

• - R.A.R. en Dépenses de - 0,00 €,
• + R.A.R. en Recettes de 796 802,00 €,

Vu le dégagelement de financement de 99 188,56 €

Décide à l'unanimité, de reporter :

- En section de fonctionnement, la totalité du déficit de fonctionnement, soit :
- 18 012,27 €,
- En section d'investissement, la totalité du déficit d'investissement, soit :
- 697 613,44 €,

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions),
approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 31
Présents : 27
Excusés représentés : 4
Excusés non représentés : 0
Absents : 0
Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328_D_052

Le Conseil Communautaire,

Commission :
Finances -
Mutualisation

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Constatant que le Compte Administratif présente :

Un excédent de fonctionnement global de :	250 727,08 €,
Un excédent d'investissement global de :	127 824,07 €,

Objet : Budget Annexe
Alimentation en Eau
Potable Régie :
Affectation des
Résultats 2022

Vu l'Etat des Restes A Réaliser :

• - R.A.R. en Dépenses de	-	95,20 €,
• + R.A.R. en Recettes de		0,00 €,

Vu le dégagelement de financement de 127 728,87 €

Décide à l'unanimité, de reporter :

- En section de fonctionnement, la totalité du résultat de fonctionnement, soit :
250 727,08 €,
- En section d'investissement, la totalité du résultat d'investissement, soit :
127 824,07 €,

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions),
approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328_D_053

Le Conseil Communautaire,

Commission :
Finances -
Mutualisation

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Objet : Budget Annexe
Alimentation en Eau
Potable DSP :
Affectation des
Résultats 2022

Constatant que le Compte Administratif présente :

Un excédent de fonctionnement global de :	68 372,25 €,
Un excédent d'investissement global de :	265 925,83 €,

Vu l'Etat des Restes A Réaliser :

• - R.A.R. en Dépenses de	- 146 489,06 €,
• + R.A.R. en Recettes de	39 630,53 €,

Vu le dégagement de financement de 159 067,30 €

Décide à l'unanimité, de reporter :

- En section de fonctionnement, la totalité du résultat de fonctionnement, soit :
68 372,25 €,
- En section d'investissement, la totalité du résultat d'investissement, soit :
265 925,83 €,

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions),
approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328_D_054

Le Conseil Communautaire,

Commission :
Finances -
Mutualisation

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Objet : Budget
Général : Budget
Primitif 2023

Conformément aux orientations budgétaires débattues en Conseil Communautaire le 14 février 2023, Monsieur SALGADO, Vice-Président de la Communauté de Communes Loire Semène, présente le budget primitif 2023 selon le rapport ci-joint et comme suit par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Pour la section de fonctionnement :

DEPENSES	BUDGETISE
Charges à caractère général	1 722 127,44
Charges de personnel	3 476 500,00
Atténuation de produits	1 698 000,00
Virement à la section d'investissement	3 000 000,00
Autres charges de gestion courante	3 536 908,55
Charges financières	85 800,00
Charges exceptionnelles	5 000,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	354 000,00
Dotations aux amortissements et provisions	2 500,00
TOTAL	13 880 835,99

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

RECETTES	BUDGETISE
Excédent de fonctionnement reporté	3 063 025,99
Atténuation de charges	51 925,00
Produit des services	479 860,00
Impôts et taxes	7 264 045,00
Dotations et participations	2 777 940,00
Revenus des immeubles	199 250,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 790,00
TOTAL	13 880 835,99

☞ Pour la section d'investissement :

DEPENSES	BUDGETISE
Déficit d'investissement reporté	0,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 790,00
Remboursement d'emprunts	540 000,00
Dépenses d'équipement	8 837 270,28
Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00
Créances sur autres groupements	0,00
TOTAL	9 426 060,28

RECETTES	BUDGETISE
Excédent d'investissement reporté	306 004,93
Virement de la section de fonctionnement	3 000 000,00
Dotations, fonds divers	1 356 122,46
Subventions d'investissement	3 599 790,16
Emprunt	806 142,73
Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00
Immobilisations incorporelles	0,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	354 000,00
Produits des cessions d'immobilisation	0,00
Opérations d'ordre et de transfert	0,00
TOTAL	9 426 060,28

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (2 contre - 9 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328_D_055

Le Conseil Communautaire,

Commission :

Finances -

Mutualisation

**Objet : Budget Annexe
Usine Relais
Transports Rousson :
Budget Primitif 2023**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Conformément aux orientations budgétaires débattues en Conseil Communautaire le 14 février 2023, Monsieur GIRODET, Président de la Communauté de Communes Loire Semène, présente le budget primitif 2023 selon le rapport ci-joint et comme suit par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la section de fonctionnement à : 79 010,00 €

Pour la section d'investissement à : 339 506,13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Au registre sont les signatures.

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328_D_056

Le Conseil Communautaire,

Commission :
Finances -
Mutualisation

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Objet : Budget Annexe
Usine Relais MGPA :
Budget Primitif 2023

Conformément aux orientations budgétaires débattues en Conseil Communautaire le 14 février 2023, Monsieur GIRODET, Président de la Communauté de Communes Loire Semène, présente le budget primitif 2023 selon le rapport ci-joint et comme suit par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la section de fonctionnement à : 0,00 €

Pour la section d'investissement à : 64 675,38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Au registre sont les signatures.

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328_D_057

Le Conseil Communautaire,

Commission :
Finances -
Mutualisation

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Objet : Budget Annexe
Pépinière
d'Entreprises du
Viaduc : Budget
Primitif 2023

Conformément aux orientations budgétaires débattues en Conseil Communautaire le 14 février 2023, Monsieur GIRODET, Président de la Communauté de Communes Loire Semène, présente le budget primitif 2023 selon le rapport ci-joint et comme suit par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la section de fonctionnement à : 57 810,00 €

Pour la section d'investissement à : 520 973,36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Au registre sont les signatures.

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 31
Présents : 27
Excusés représentés : 4
Excusés non représentés : 0
Absents : 0
Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERLAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328_D_058

Le Conseil Communautaire,

Commission :
Finances -
Mutualisation

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Objet : Budget Annexe
Pépinière de Saint
Just Malmont : Budget
Primitif 2023

Conformément aux orientations budgétaires débattues en Conseil Communautaire le 14 février 2023, Monsieur GIRODET, Président de la Communauté de Communes Loire Semène, présente le budget primitif 2023 selon le rapport ci-joint et comme suit par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la section de fonctionnement à : 53 260,00 €

Pour la section d'investissement à : 474 933,63 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Au registre sont les signatures.

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328_D_059

Le Conseil Communautaire,

Commission :
Finances -
Mutualisation

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Objet : Budget Annexe
Immobilier Route de la
Flachère : Budget
Primitif 2023

Conformément aux orientations budgétaires débattues en Conseil Communautaire le 14 février 2023, Monsieur GIRODET, Président de la Communauté de Communes Loire Semène, présente le budget primitif 2023 selon le rapport ci-joint et comme suit par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la section de fonctionnement à : 156 505,67 €

Pour la section d'investissement à : 2 215 753,34 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Au registre sont les signatures.

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328_D_060

Le Conseil Communautaire,

Commission :
Finances -
Mutualisation

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Objet : Budget Annexe
ZA Les Portes du
Velay : Budget Primitif
2023

Conformément aux orientations budgétaires débattues en Conseil Communautaire le 14 février 2023, Monsieur GIRODET, Président de la Communauté de Communes Loire Semène, présente le budget primitif 2023 selon le rapport ci-joint et comme suit par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la section de fonctionnement à : 13 711,55€

En suréquilibre

Pour la section d'investissement à : 30 973,00 € en dépenses
67 556,84 € en recettes

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 31
Présents : 27
Excusés représentés : 4
Excusés non représentés : 0
Absents : 0
Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328_D_061

Le Conseil Communautaire,

Commission :
Finances -
Mutualisation

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Objet : Budget Annexe
Extension ZA Les
Portes du Velay :
Budget Primitif 2023

Conformément aux orientations budgétaires débattues en Conseil Communautaire le 14 février 2023, Monsieur GIRODET, Président de la Communauté de Communes Loire Semène, présente le budget primitif 2023 selon le rapport ci-joint et comme suit par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la section de fonctionnement à : 500 010,00 €

Pour la section d'investissement à : 4 910,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Au registre sont les signatures.

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328_D_062

Le Conseil Communautaire,

Commission :
Finances -
Mutualisation

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Objet : Budget Annexe
ZA La Plaine des
Mâts : Budget Primitif
2023

Conformément aux orientations budgétaires débattues en Conseil Communautaire le 14 février 2023, Monsieur GIRODET, Président de la Communauté de Communes Loire Semène, présente le budget primitif 2023 selon le rapport ci-joint et comme suit par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

En suréquilibre

Pour la section de fonctionnement à :
40 240,55 € en dépenses
91 113,57 € en recettes

Pour la section d'investissement à : 82 271,23 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRÉSENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERLAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328_D_063

Le Conseil Communautaire,

Commission :
Finances -
Mutualisation

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Objet : Budget Annexe
ZA Les Grangers -
Bramard : Budget
Primitif 2023

Conformément aux orientations budgétaires débattues en Conseil Communautaire le 14 février 2023, Monsieur GIRODET, Président de la Communauté de Communes Loire Semène, présente le budget primitif 2023 selon le rapport ci-joint et comme suit par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

En suréquilibre

Pour la section de fonctionnement à :
5 839 264,90 € en dépenses
5 839 331,02 € en recettes

Pour la section d'investissement à : 1 291 547,26 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (1 contre - 11 abstentions), approuve.

Certifié exécutoire

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328_D_064

Le Conseil Communautaire,

Commission :
Finances -
Mutualisation

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Objet : Budget Annexe
Espace Aqualudique
Aurec sur Loire :
Budget Primitif 2023

Conformément aux orientations budgétaires débattues en Conseil Communautaire le 14 février 2023, Monsieur GIRODET, Président de la Communauté de Communes Loire Semène, présente le budget primitif 2023 selon le rapport ci-joint et comme suit par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la section de fonctionnement à : 64 977,51 €

Pour la section d'investissement à : 1 046 710,85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Au registre sont les signatures.

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERLAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328_D_065

Le Conseil Communautaire,

Commission :
Finances -
Mutualisation

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Objet : Budget Annexe
Assainissement
Régie : Budget Primitif
2023

Conformément aux orientations budgétaires débattues en Conseil Communautaire le 14 février 2023, Monsieur BOMPUIS, Vice-Président en charge de la commission Cycle de l'EAU, présente le budget primitif 2023 selon le rapport ci-joint et comme suit par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la section de fonctionnement à : 1 667 106,88 €

Pour la section d'investissement à : 1 833 071,79 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Au registre sont les signatures.

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328_D_066

Le Conseil Communautaire,

Commission :
Finances -
Mutualisation

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Objet : Budget Annexe
Assainissement DSP :
Budget Primitif 2023

Conformément aux orientations budgétaires débattues en Conseil Communautaire le 14 février 2023, Monsieur BOMPUIS, Vice-Président en charge de la commission Cycle de l'EAU, présente le budget primitif 2023 selon le rapport ci-joint et comme suit par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la section de fonctionnement à : 137 661,92 €

Pour la section d'investissement à : 932 076,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Au registre sont les signatures.

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 31
Présents : 27
Excusés représentés : 4
Excusés non représentés : 0
Absents : 0
Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328_D_067

Le Conseil Communautaire,

Commission :
Finances -
Mutualisation

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Objet : Budget Annexe
Alimentation en Eau
Potable Régie :
Budget Primitif 2023

Conformément aux orientations budgétaires débattues en Conseil Communautaire le 14 février 2023, Monsieur BOMPUIS, Vice-Président en charge de la commission Cycle de l'EAU, présente le budget primitif 2023 selon le rapport ci-joint et comme suit par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la section de fonctionnement à : 888 757,08 €

Pour la section d'investissement à : 538 155,49 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Au registre sont les signatures.

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328_D_068

Le Conseil Communautaire,

Commission :

Finances -

Mutualisation

**Objet : Budget Annexe
Alimentation en Eau
Potable DSP : Budget
Primitif 2023**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Conformément aux orientations budgétaires débattues en Conseil Communautaire le
14 février 2023, Monsieur BOMPUIS, Vice-Président en charge de la commission
Cycle de l'EAU, présente le budget primitif 2023 selon le rapport ci-joint et comme suit
par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la section de fonctionnement à : 142 882,25 €

Pour la section d'investissement à : 1 635 418,48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions),
approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Au registre sont les signatures.

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328_D_069

Le Conseil Communautaire,

Commission :
Finances -
Mutualisation

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Objet : Fiscalité
Locale : Vote des Taux

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose au Conseil Communautaire de bien vouloir fixer pour 2023 les taux de la fiscalité directe locale au même niveau qu'en 2022 pour la CFE et la TEOM.

Afin de maintenir un bon niveau d'attractivité du territoire, à l'issue d'un plan d'économies drastiques, poursuivi et complété en 2023, et sur proposition du bureau communautaire afin de maintenir une capacité d'autofinancement positive jusqu'à la fin du mandat, il vous est proposé une hausse de taux de 1,2 points sur les taux des taxes d'habitation sur les résidences secondaires, foncière bâti et non bâti.

Taxe	Taux 2022	Taux 2023	Produit attendu
Cotisation Foncière des Entreprises	25,44%	25,44%	1 119 031 €
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	8,74%	9,94%	154 581 €
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	0,00%	1,20%	235 464 €
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	3,62%	4,82%	26 152 €
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	11,75%	11,75%	2 106 107 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (3 contre - 8 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERLAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328_D_070

Commission :
Finances -
Mutualisation

**Objet : Instauration de
la Taxe des Milieux
Aquatiques et
Prévention des
Inondations - GEMAPI**

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation explique que les dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts et la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles permettent au conseil communautaire d'instituer une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Taxe Gemapi).

La taxe GEMAPI est une taxe additionnelle aux taxes d'habitation, foncières et de cotisation foncière des entreprises dont les taux additionnels sont calculés à partir du produit voté par la collectivité locale.

Le produit de cette taxe est arrêté avant le 1er octobre de chaque année. Celle-ci s'applique l'année suivante par l'organe délibérant de la commune ou de l'EPCI, dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant, résidant sur le territoire relevant de sa compétence.

Le produit de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

La taxe GEMAPI est une taxe additionnelle aux taxes d'habitation, foncières et de cotisation foncière des entreprises dont les taux additionnels sont calculés à partir du produit voté par la collectivité locale.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (3 contre - 8 abstentions) :

- Décide d'instituer la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
- Charge Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328_D_071

Commission :
Finances -
Mutualisation

**Objet : Subventions
aux associations
Famille-Jeunesse**

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose au Conseil Communautaire d'accorder aux associations Famille-Jeunesse des subventions de fonctionnement, selon le tableau ci-dessous :

Commission	Montants prévisionnel 2023	Modalités de Versement			
		Acompte Février	Avril	Juillet	Novembre
FAMILLE JEUNESSE					
Crèche Les Lutins Aurec sur Loire *	24 319,00 €	6 080,00 €	6 080,00 €	6 080,00 €	6 079,00 €
Crèche Les Enfants St Just Malmont *	24 022,76 €	6 005,00 €	6 005,00 €	6 005,00 €	6 007,76 €
<u>Jeunesse et Loisirs</u> *Accueil de Loisirs sans Hébergement	32 441,98 €	10 023,00 €	7 473,00 €	7 473,00 €	7 472,98 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_072

Commission :
Finances -
Mutualisation

**Objet : Subventions
aux associations
Administration
Générale**

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose au Conseil Communautaire d'accorder à l'association du personnel une subvention de fonctionnement, selon le tableau ci-dessous :

Commission	Montants prévisionnel 2023	Modalités de Versement			
		Acompte Février	Avril	Juillet	Novembre
ADMINISTRATION GENERALE					
COS Personnel	6 775,00€		6 775,00€		

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_073

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Subventions
aux associations
Culture

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose au Conseil Communautaire d'accorder à l'école de Musique MUSICA'LS une subvention de fonctionnement, selon le tableau ci-dessous :

Commissions	Montants prévisionnel 2023	Modalités de Versement				Novembre
		Acompte Février	Avril	Juillet		
CULTURE						
Musica'LS *	121 000,00€ + 1 x 5 000 € (interventions)	36 500,00€	28 200,00€	28 200,00€	28 100,00€	5 000 € sous réserve de mise en œuvre d'un projet annuel validé par la CCLS avec les ALSH et EAJE du territoire

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERLAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_074

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Pôle
d'Equilibre Territorial
et Rural de la Jeune
Loire : Participation
2023

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose au Conseil Communautaire propose au Conseil Communautaire d'approuver le montant de la participation à verser au PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) de la Jeune Loire pour l'exercice 2023 qui s'élève à 48 119,61 € (soit 2,31 € par habitant).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIELLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_075

Commission :
Finances -
Mutualisation

**Objet : Mission Locale
de la Jeune Loire :**
Participation 2023

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose au Conseil Communautaire propose au Conseil Communautaire d'approuver le montant de la participation à verser à la Mission Locale pour l'exercice 2023 qui s'élève à 20 723,00 € (dont 217 € d'adhésion et 20 506,00 € de subvention de fonctionnement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_076

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : SICTOM Velay
Pilat : Participation
2023

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose au Conseil Communautaire propose au Conseil Communautaire de fixer à 2 106 107,00 € le montant de la participation à verser au SICTOM Velay Pilat pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_077

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : SDIS :
Contribution 2023

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver le montant de la contribution SDIS pour l'année 2023 à hauteur de 683 471,08 € :

-	1ère échéance au 27/04/2023 :	227 823,00 €
-	2ème échéance au 27/05/2023:	227 823,00 €
-	3ème échéance au 26/06/2023 :	227 825,08 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU

Le Président,

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_078

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : EPAGE Loire
Lignon :
Participation 2023

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver le montant de la cotisation à verser à l'EPAGE Loire Lignon pour l'année 2023 qui s'élève à 25 276,66 € (prorata surface et population bassin versant).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, M. SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_079

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Durée
d'amortissement des
pépinières
d'entreprises

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire que conformément aux dispositions de l'article L.2321-2 27 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les communes et les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants ou les établissements publics, sont tenus d'amortir leurs immobilisations.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire figurer à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Les ténements immobiliers inscrits à l'actif des budgets annexes « Pépinières d'entreprises Saint Just Malmont » et « Pépinières d'entreprises du Viaduc » n'ont jamais fait l'objet d'un amortissement. En lien avec le Conseiller aux décideurs locaux, il convient de régulariser la situation et d'amortir ces biens immobiliers à compter du 1er janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve les durées d'amortissement suivantes :

- pour le budget annexe « Pépinières d'entreprises Saint Just Malmont », la durée d'amortissement de l'immeuble de rapport est fixée à 25 ans,
- pour le Budget annexe « Pépinières d'entreprises du Viaduc », la durée d'amortissement du tènement immobilier est fixée à 35 ans.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_080

Commission :
Finances -
Mutualisation

**Objet : Convention de
délégation d'aides à
l'immobilier
d'entreprises à passer
avec le Département
de la Haute-Loire**

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

VU la délibération n° 20221108_D_140 du Conseil Communautaire du 08 novembre 2022 portant sur la Convention de délégation d'aides à l'immobilier d'entreprises à passer avec le Département de la Haute-Loire,

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire que dans une volonté d'assurer une meilleure valorisation de la participation financière des EPCI par un versement direct de leur cofinancement aux entreprises, les élus départementaux ont exprimé leur volonté qu'un autre projet de convention de délégation soit soumis aux EPCI pour accompagner les projets immobiliers des entreprises pour la période 2023-2025.

Dans ce sens, il est donc proposé un nouveau modèle de convention de délégation visant à préciser les conditions de cette délégation dans le respect de la précédente délibération sur les modalités de calcul de la participation financière.

Comme précédemment, le Département mettra en œuvre la délégation en animant les dispositifs, en assurant le montage, l'instruction des dossiers de demande de subvention, en collaboration avec les services de Loire Semène, et la gestion administrative des demandes de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve les termes de cette nouvelle convention,
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328_D_081

Commission :
Aménagement du
Territoire,
Environnement,
Habitat et Tourisme

Objet : Parc
aqualudique d'Aurec
sur Loire : Avenant
n°1 au marché de
travaux

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver l'avenant N°1 au marché pour :
REALISATION D'UN PARC AQUALUDIQUE – COMMUNE D'AUREC SUR LOIRE
Lot N°1 : Terrassement – VRD – Aménagement de surface

Identification du titulaire du marché public :
SDRTP

ZA Aulagny – 220, rue de ma Cumine
43290 MONTREGARD

Détail de l'avenant :

- Réalisation de tranchées pour points de puisage, y compris reprise des revêtements
- + Augmenter la surface d'aménagement autour des bassins suite aux travaux (reprises des dallages extérieurs)

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 87 396,00 €
- Montant TTC : 104 875,20 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 14 806,00 €
- Montant TTC : 17 767,20 €

- % d'écart introduit par l'avenant n° 1 au marché initial : + 16,94 %

Montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 102 202,00 €
- Montant TTC : 122 642,40 €

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 28 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions) :

- Approuve l'avenant de plus-value (+14 806,00 € HT) au marché de travaux à passer avec l'entreprise SDRTP, pour le lot N°1,
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :